



Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation

Montréal, le 20 juin 2012

Monsieur Claude Lazure, Ph.D.
Directeur scientifique par intérim du FRQS
Fonds de la recherche en santé du Québec
500 rue Sherbrooke ouest, suite 800
Montréal, Québec
H3A 3C6

Sujet : Rapport scientifique mi-parcours 2010-2012
Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR/FRQS)

Cher Monsieur Lazure,

Au nom des membres du Conseil d'administration de notre Réseau thématique il me fait plaisir de vous soumettre le rapport scientifique mi-parcours démontrant quels indicateurs ont été mis en place pour l'évaluation des activités du Réseau.

Espérant le tout à votre entière satisfaction je vous prie d'agréer, cher Monsieur Lazure, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sylvie Nadeau, Ph.D.
Directrice scientifique

SN/lb

p.j.

Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal
Pavillon Gingras
6300, avenue Darlington
Montréal (Québec) Canada H3S 2J4
Téléphone : (514) 340-2771
Télécopieur : (514) 340-2154
repar.irglm@sss.gouv.qc.ca
www.repar.ca



Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation

**RAPPORT SCIENTIFIQUE MI-PARCOURS
2010-2012**

30 juin 2012

Un réseau thématique du



TABLE DES MATIERES

I. Introduction	3
II. Présentation générale du Réseau et résumé des grandes lignes du plan d'action 2010-14	3
III. Les regroupements stratégiques et les impacts du changement de structure	5
IV. Les indicateurs des effets du réseau	6
V. Conclusion	8
ANNEXES	9
Annexe 1 : Charte	
Annexe II : Détails des indicateurs des effets du Réseau	

Rapport scientifique mi-parcours 2010-2012 REPAR/FRQS

I. Introduction:

Ce document présente brièvement le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR), ci-après le Réseau, les changements récents apportés à son fonctionnement, mise en place des regroupements stratégiques, et les indicateurs utilisés pour évaluer l'atteinte de ses objectifs. Ce rapport fait également état de l'impact des changements proposés lors de la demande de renouvellement 2010-2014 sur le fonctionnement du Réseau.

II. Présentation générale du Réseau et résumé des grandes lignes du plan d'action 2010-2014:

Au 1^{er} juin 2012, le REPAR compte 450 membres répartis ainsi: 183 (41%) chercheurs (dont 142 réguliers et 41 en émergence), 156 (35%) étudiants et 111 (24%) autres membres (collaborateurs-cliniciens, partenaires et associés). Selon leurs expertises et intérêts, les membres sont associés à au moins un des 10 regroupements stratégiques du Réseau. Le Réseau est structuré en un Conseil d'administration (CA), un Conseil scientifique (CS) et un Bureau de coordination. Au moins une assemblée des membres est tenue à chaque année lors de la journée scientifique annuelle et les deux conseils (CA et CS) se réunissent chacun au minimum quatre fois par année, bien que ce nombre puisse être supérieur en fonction des activités et dossiers en cours.

Lors de la soumission du plan de développement 2010-2014 (plan d'action) en décembre 2009, le Réseau a proposé certains changements dans son fonctionnement. Des éléments originaux étaient présentés dont : 1) la création de regroupements stratégiques; 2) le développement de nouveaux partenariats pour supporter la recherche clinique; 3) de nouvelles opportunités pour la formation de la relève et 4) le développement d'une plateforme d'échange et d'application des connaissances originale en adaptation-réadaptation. Il était prévu, également, qu'une nouvelle Charte serait rédigée afin de tenir compte des changements organisationnels. Le Réseau s'est effectivement doté d'une nouvelle Charte, laquelle a été approuvée lors de l'assemblée des membres tenue en mai 2011, elle est jointe au rapport pour approbation par le FRQS.

La planification des activités scientifiques du Réseau, mise en place en 2008, est articulée autour de cinq grandes thématiques: 1) Compétitivité et innovation, 2) Échange et application des connaissances; 3) Formation de la relève, 4) Activités de partenariat et 5) Valorisation et communication (pour les détails voir le site Web : <http://www.repar.ca>), desquels découlent les objectifs stratégiques (page 6 et Annexe 2). Par conséquent, afin de soutenir le développement de ces thématiques, le Réseau investit, entre autres, dans : I) des initiatives stratégiques soumises par les membres lors des concours annuels ou lancées par le CA et/ou les regroupements stratégiques, II) du support aux étudiants pour de la formation de la relève, souvent en collaboration avec d'autres organismes, III) du support à des activités de rayonnement, ainsi que dans IV) des activités de Partenariat ciblées du Réseau. Les membres bénéficient de ces investissements pour réaliser des activités de recherche arrimées avec les objectifs du Réseau. Les regroupements stratégiques réunissent des membres ayant des intérêts communs. Ils visent principalement à développer une recherche novatrice et concertée. Ils élaborent un plan d'action biannuel prévoyant des stratégies originales selon les forces vives du regroupement stratégique, ses besoins de recherche et le contexte qui lui est propre.

La création des regroupements stratégiques s’est concrétisée en mai 2011 avec l’acceptation de la nouvelle Charte (voir section III). Lors de ce changement organisationnel, le Réseau a profité de l’occasion pour mettre à jour la liste de ses membres. Les 450 membres actuels ont tous reconfirmé leur adhésion au Réseau après avoir pris connaissance des changements apportés à la Charte quant au fonctionnement du Réseau et quant aux droits, privilèges et obligations correspondant à leur statut. Dans la nouvelle Charte, la grande majorité des membres garde le même statut et conserve globalement les mêmes privilèges, à l’exception des membres cliniciens qui se regroupent maintenant sous la catégorie « Collaborateurs ». Ce statut a été suggéré pour tenir compte de l’inclusion d’autres groupes de professionnels intéressés à participer au Réseau (ex. ingénieurs, assistants de recherche, gestionnaires). Cette étape a fait passer le Réseau de 690 à 450 membres et a permis d’éliminer des membres inactifs, par exemple des étudiants, cliniciens ou chercheurs associés qui n’avaient plus d’activités en lien avec le Réseau et d’associer chacun des membres à un regroupement stratégique.

Tel que prévu au plan de développement, le Réseau a créé de nouveaux partenariats avec des Ordres professionnels (OEQ-REPAR déjà en activité et OOAQ-REPAR en voie de préparation) et des milieux de réadaptation (partenariat en déficience auditive (IRD, IRDPQ-REPAR) afin de mieux développer la recherche clinique ayant un impact sur les milieux de la réadaptation. Le partenariat avec l’OPPQ a également été révisé afin d’augmenter les retombées sur la pratique clinique en physiothérapie. Ces partenariats visent à encourager l’implantation d’une culture de recherche clinique et à promouvoir l’utilisation des résultats de cette recherche à des fins de meilleures pratiques cliniques en réadaptation. L’ensemble des partenariats constitue un élément clé du fonctionnement du Réseau. Leur nature et leur intégration dans le Réseau se résument comme suit (Figure 1):

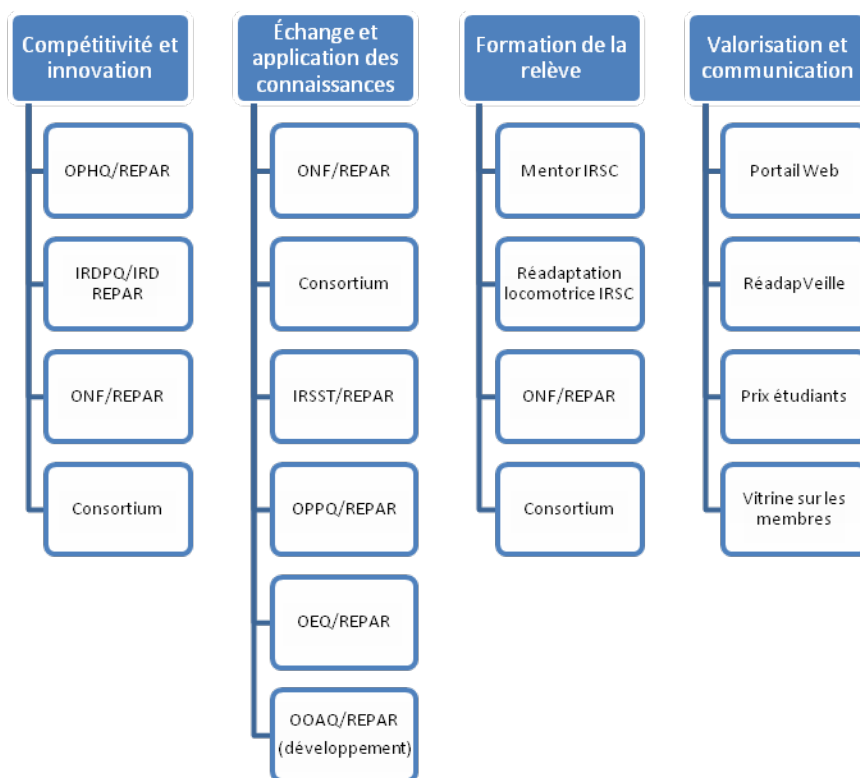


Figure 1 : Les Partenariats associés aux objectifs du Réseau.

La lettre d'octroi de financement du 15 avril 2010 reconduisait le budget des années précédentes (2008-2010; 800k\$). De ce fait, considérant que les sommes additionnelles d'argent demandées par le Réseau n'ont pas été octroyées par le FRQS, la direction a privilégié la continuité de ses activités. Elle a donc remis le développement de nouvelles activités telles qu'un programme de bourses à des professionnels des milieux cliniques intéressés par la recherche appliquée mais avec peu d'expérience. Notons que le volet «formation de cliniciens chercheurs» avait été fortement recommandé par les membres cliniciens lors des États généraux en 2009 ([www.repar.ca/Admin/Files/images/REPAR_EtatsGeneraux2009\(1\).pdf](http://www.repar.ca/Admin/Files/images/REPAR_EtatsGeneraux2009(1).pdf)). À ce jour, le Réseau n'a pas priorisé ce dossier même s'il demeure à notre avis pertinent pour la recherche en adaptation-réadaptation.

Un deuxième projet prévu au plan de développement 2010-2014 était d'étendre le Portail du Réseau afin qu'il devienne une ressource incontournable pour l'échange, le transfert et l'appropriation des connaissances, tel que recommandé par les membres lors des États généraux en adaptation-réadaptation 2009. Malgré l'intérêt pour ce projet manifesté par le comité évaluateur, le maintien du budget à 800k\$ a limité son essor. Lors d'une rencontre à ce sujet tenue le 29 juin 2010, la direction du FRQS (Dr Y. Joanette, Dr H. Bergman, ainsi que Mesdames J. Golberg et V. Poupon) a confirmé l'intérêt pour ce projet malgré l'absence de ressources financières additionnelles. En conclusion, le Portail progresse mais à une vitesse inférieure à celle souhaitée initialement. Nous poursuivons notre recherche de partenaires potentiellement intéressés à nous appuyer dans le développement de ce projet.

Somme toute, à mi-mandat, le Réseau a suivi fidèlement son plan d'action et poursuit le travail pour atteindre l'ensemble de ses objectifs.

III. Les regroupements stratégiques et les impacts du changement de structure:

Déjà en mai 2011, le Réseau avait réussi à créer les regroupements stratégiques et à identifier leurs responsables. L'année 2011-2012 a été ciblée pour l'amorce des activités au sein des nouveaux regroupements stratégiques de telle sorte qu'à la journée scientifique 2012, chacun des responsables puisse présenter un plan d'action étalé sur les deux prochaines années.

Rappelons que dans la demande de renouvellement 2010-2014, on mentionnait que: «*La formation de regroupements stratégiques de recherche est un mécanisme d'intégration des membres du Réseau. Les membres des regroupements stratégiques sont des chercheurs réguliers ou en émergence ainsi que des étudiants et des collaborateurs. Les membres sont rattachés principalement à un (1) des regroupements en fonction de leurs intérêts et de leurs activités scientifiques. Les regroupements stratégiques de recherche sont sous la responsabilité d'un membre chercheur régulier, lequel est proposé par les membres du regroupement, accepté par le Conseil scientifique et nommé par le Conseil d'administration*».

Aujourd'hui, les regroupements stratégiques, leurs responsables et le nombre de membres chercheurs qui ont identifié ce regroupement comme prioritaire (n) sont:

- 1: Réadaptation en maladies cérébrovasculaires (Mindy Levin, PhD, U. McGill) (n=18)
- 2: Mouvement et performance fonctionnelle membre supérieur (Catherine Mercier, PhD, U. Laval) (n=8)
- 3: Mécanismes explicatifs et interventions en mobilité (déplacement) (Laurent Bouyer, PhD, U. Laval) (n=24)
- 4: Mécanismes explicatifs et interventions en communication (Laura Monetta, PhD, U. Laval) (n=23)

- 5: Réadaptation au travail (Christian Larivière, PhD, IRSST) (n=16)
- 6: Technologies de la réadaptation (Philippe Archambault, PhD, U. McGill) (n=19)
- 7: Soutien à l'intégration sociale (Cynthia Gagnon, PhD, U. Sherbrooke) (n=22)
- 8: Soins et services en réadaptation (en développement) (n=25)
- 9: Traumatologie (Dany Gagnon, PhD, U. Montréal) (n=25)
- 10: Échange et transferts de connaissances (en développement) (n=5)

Dans la Charte, les mandats des responsables de regroupements stratégiques sont : 1) animer le regroupement de façon à favoriser la cohésion du groupe de membres et 2) soutenir le développement de projets au sein du regroupement afin de produire un effet levier pour faciliter l'obtention de subventions de recherche auprès des organismes subventionnaires. La présence des regroupements stratégiques devrait permettre, d'une part, de cibler nos investissements dans des thématiques de recherche nécessitant des nouvelles connaissances et, d'autre part, d'obtenir encore plus de performance face à nos indicateurs. Il faut préciser que le Réseau a coordonné cette réorganisation tout en maintenant l'ensemble de ses activités. En fait, il s'agissait ici de procéder à un exercice visant à mieux faire connaître les compétences et les intérêts de nos membres en les regroupant autour de thématiques plus spécifiques que les trois axes antérieurs (neurologique, musculosquelettique et sensoriel). Ces regroupements constituent aujourd'hui des grappes de chercheurs prêts à répondre rapidement à des demandes ciblées provenant d'organismes de financement, des partenaires ou de la direction du Réseau : regroupés, nos membres seront en meilleure position pour innover face au développement des sciences de la réadaptation. De plus, un comité ad hoc a été formé pour soutenir la logistique d'animation et les efforts des responsables des regroupements dans la planification et la réalisation de leur plan d'action. Déjà, cette nouvelle organisation, regroupant les membres selon leur expertise, s'est avérée utile à maintes reprises. Par exemple, elle facilite l'identification des chercheurs pouvant répondre à certains appels de financement ciblés, pouvant siéger sur des comités des partenaires et elle a déjà permis de planifier de nouvelles activités (ex. deuxième journée technologie de la réadaptation (mai 2012) et école d'été (mai 2013)).

IV. Les indicateurs des effets du réseau:

Les cinq objectifs stratégiques du Réseau visent à 1) accroître la compétitivité des chercheurs et l'innovation, 2) soutenir l'échange et l'application des connaissances, 3) appuyer la formation de la relève, 4) développer des activités en partenariat et 5) promouvoir la valorisation et la communication. En 2006, pour juger de l'atteinte de ces objectifs, le Réseau a innové en mettant en place une procédure systématique d'évaluation des retombées de ses investissements et de l'atteinte de ses objectifs. Il utilise une banque de données, préparée avec le logiciel Microsoft Access, pour juger objectivement de sa productivité et statuer sur le degré d'atteinte de ses objectifs stratégiques ainsi que pour valoriser les réalisations de ses membres auprès de groupes ciblés (ex. partenaires, membres, cliniciens). Cette banque de données inclut les outils suivants: 1) un répertoire mis à jour annuellement des demandes et projets appuyés par le REPAR depuis 2001-2002; 2) une méthode de cueillette d'informations auprès des membres basée sur des entrevues réalisées en personne, par téléphone et par courriel et 3) la documentation de l'état de réalisation des buts/objectifs grâce à des indicateurs des effets.

Cette banque de données a permis de mettre en valeur les retombées des travaux de recherche réalisés par les membres soutenus par le Réseau entre 2001 et 2007 (Rapport d'activités 2001-2007 - voir site web; http://www.repar.ca/Admin/Files/images/REPAR-rapport_activites_2001-2007_FINAL_optimisé.pdf) et

lors des demandes de renouvellement 2008-2010 et 2010-2014. Elle sera aussi interrogée lors de la demande de renouvellement 2014-2018. Comme autres sources de données, nous interrogerons les bases de données de référence de publications (ex. Pubmed), les CV des membres et les résultats des sondages tenus par le Réseau. Une liste non exhaustive des indicateurs inclut: l'effet levier vers les sources de financement; la proportion d'étudiants qui poursuivent aux cycles supérieurs; le nombre de chercheurs qui obtiennent des subventions; le nombre de travaux de diffusion des connaissances et l'impact de ceux-ci; la productivité scientifique; le nombre de prix obtenus; la proportion de collaborateurs-cliniciens qui collaborent avec des chercheurs; le nombre d'abonnées au bulletin *réadaptveille*. L'Annexe 2 présente une liste détaillée des buts visés, des moyens et des principaux indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) pour chacun des objectifs stratégiques du Réseau. Dans une perspective de contrôle continu, avec la banque de données ainsi constituée, le Réseau peut orienter le développement de ses programmes et activités en se basant sur des mesures objectives. Chacun des regroupements stratégiques participe, par l'actualisation de son plan d'action, à l'atteinte des objectifs et est informé des indicateurs à utiliser pour la reddition de comptes. La réflexion de l'équipe de direction du Réseau sur le choix des indicateurs et de paramètres permettant d'évaluer les effets des activités appuyées par le Réseau et l'atteinte de ses objectifs est inspirée du document résumé de l'Académie canadienne des sciences de la santé [1].

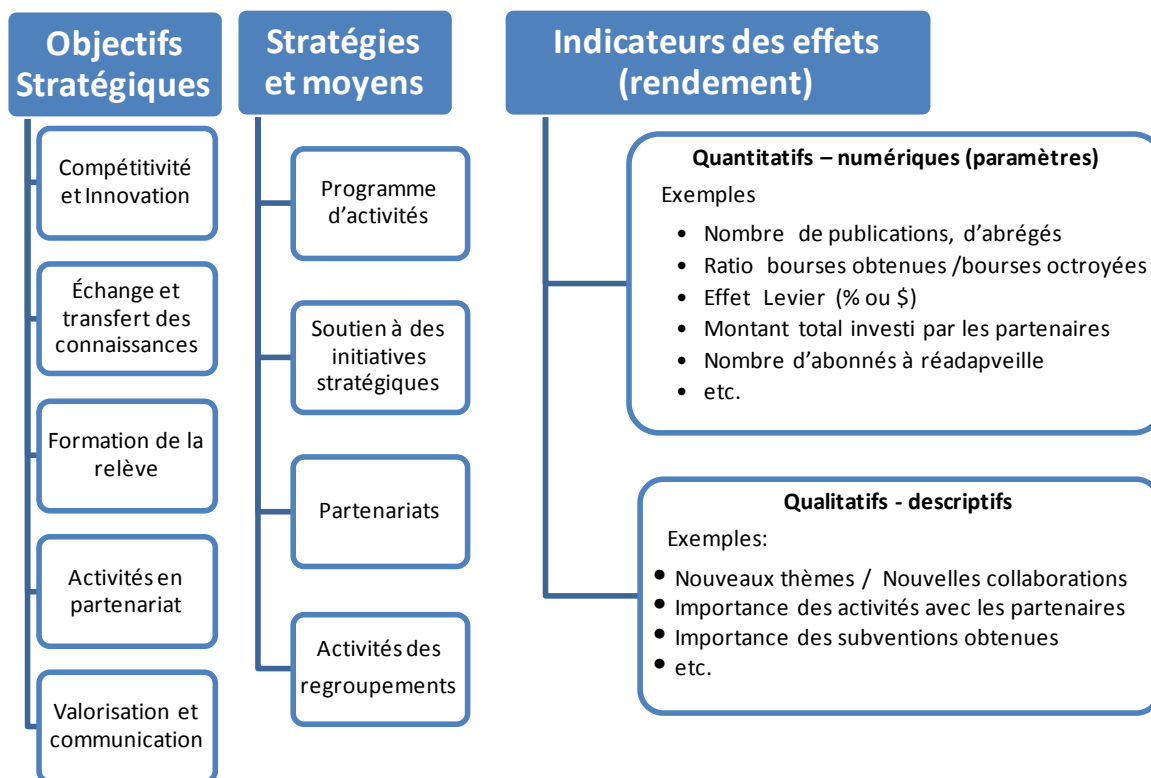


Figure 2: Objectifs, stratégies et moyens et exemples d'indicateurs du Réseau

V. Conclusion:

La réorganisation du Réseau en regroupements stratégiques ciblés et pertinents aux thématiques de l'adaptation-réadaptation a suscité chez plusieurs de nos membres un enthousiasme nouveau quant à leur implication dans ses activités. Déjà, l'équipe de direction constate la valeur ajoutée de cette réorganisation. Cet exercice a permis de mettre à jour le « membership », de réviser la Charte, d'assurer plus d'indépendance entre le CA et le CS, puisque un seul membre (le président du CS) siège maintenant aux deux instances. Cette réorganisation a aussi permis de mettre en place une structure significative pour les membres du Réseau en comparaison aux trois axes qui n'étaient plus fonctionnels.

À l'aube de ses 20 ans d'existence, le Réseau vit une période de renouveau des plus motivantes et qui lui permettra de réaliser sa mission « *soutenir les membres dans leurs activités de recherche interinstitutionnelle et interdisciplinaire en adaptation-réadaptation visant à réduire ou compenser les déficiences, incapacités et situations de handicap vécues par les personnes ayant des incapacités découlant de déficiences physiques tout en facilitant le maillage entre les acteurs de la recherche et des milieux cliniques, l'échange et l'application des connaissances et la formation de la relève* ». Nous sommes confiants que grâce à ces changements, le Réseau sera encore plus performant dans l'atteinte de ces objectifs stratégiques.

Référence:

[1] Académie canadienne des sciences de la santé (janvier 2009). Résumé de l'évaluation : Créer un impact: Les indicateurs et approches à privilégier pour mesurer le rendement des investissements consentis en recherche en santé. Résumé du panel sur le rendement des investissements consentis en recherche en santé. 30 pages.

ANNEXE 1 : Charte

ANNEXE 2 : Objectifs stratégiques, buts visés, moyens et indicateurs principaux des effets du Réseau.



Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation

Annexe 1

Charte



RÉSEAU PROVINCIAL DE RECHERCHE EN ADAPTATION-RÉADAPTATION (REPAR)

Fonds de la recherche en santé du Québec
(FRQS)

CHARTRE (VERSION FINALE)

Adoptée par le Conseil d'administration du REPAR et soumise au FRQS le xx
yyyy 20xx
(Modifiée le 4 février 2003)
(Modifiée le 20 mai 2011)

TABLE DES MATIÈRES

1. GÉNÉRALITÉS	1
1.1 Nom	1
1.2 Mission	1
1.3. Objectifs	1
1.4 Thématique et regroupements stratégiques de recherche	2
2. MEMBRES DU RÉSEAU	2
2.1 Statuts.....	2
2.2 Privilèges	3
2.3 Obligations.....	3
3. STRUCTURE ADMINISTRATIVE	4
3.1 Assemblée générale des membres	4
3.2 Conseil d'administration (ca)	4
3.3 Conseil scientifique (cs).....	5
3.4 Regroupements stratégiques de recherche.....	6
3.5 Direction scientifique	6

Corrections faites selon la nouvelle graphie recommandée



RÉSEAU PROVINCIAL DE RECHERCHE EN ADAPTATION- RÉADAPTATION (REPAR) appelé le 'Réseau'

(Seul le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte).

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 NOM

L'organisme porte le nom officiel de « RÉSEAU PROVINCIAL DE RECHERCHE EN ADAPTATION-RÉADAPTATION (REPAR) » traduit en anglais par « PROVINCIAL REHABILITATION RESEARCH NETWORK ».

1.2 MISSION

La mission du Réseau est de soutenir les membres dans leurs activités de recherche interinstitutionnelle et interdisciplinaire en adaptation-réadaptation visant à réduire ou compenser les déficiences, incapacités et situations de handicap vécues par les personnes ayant des incapacités découlant de déficiences physiques tout en facilitant le maillage entre les acteurs de la recherche et des milieux cliniques, l'échange et l'application des connaissances et la formation de la relève.

1.3. OBJECTIFS

Le financement du Réseau est utilisé pour atteindre les objectifs généraux suivants :

1.3.1. Soutenir le développement de la compétitivité des chercheurs et de l'innovation dans des regroupements stratégiques de recherche en adaptation-réadaptation;

1.3.2 Soutenir la formation de la relève scientifique et le développement des habiletés de recherche en adaptation-réadaptation;

1.3.3 Développer des partenariats pour le financement de la recherche avec des organisations intéressées à soutenir des secteurs stratégiques de l'adaptation-réadaptation;

1.3.4 Favoriser le transfert, l'échange et l'appropriation des connaissances scientifiques en vue de soutenir la pratique factuelle en adaptation-réadaptation;

1.3.5 Valoriser et communiquer les développements réalisés dans le domaine de l'adaptation-réadaptation.

1.4 THÉMATIQUE ET REGROUPEMENTS STRATÉGIQUES DE RECHERCHE

La programmation scientifique du Réseau se développe conformément à sa thématique d'adaptation-réadaptation soit:

La recherche clinique, épidémiologique, évaluative, fondamentale chez l'humain, et plus spécifiquement chez les « personnes de tous âges, dont la déficience d'un système organique entraîne ou risque selon toutes probabilités des incapacités significatives et persistantes (incluant épisodiques) reliées à l'audition, à la vision, au langage ou aux activités motrices, et pour qui la réalisation des activités courantes ou l'exercice des rôles sociaux sont ou risquent d'être réduits »¹. La recherche pharmacologique est exclue.

À l'intérieur de cette thématique, des domaines prioritaires de recherche sont exploités par des regroupements stratégiques de chercheurs. Ces regroupements doivent être interdisciplinaires, interuniversitaires, inclure plusieurs des quatre méthodologies de recherche (clinique, épidémiologique, évaluative, fondamentale) et intégrer majoritairement des membres chercheurs. Les membres collaborateurs et étudiants peuvent se joindre à un regroupement stratégique.

2. MEMBRES DU RÉSEAU

2.1. STATUTS

Le Réseau est constitué de membres chercheurs (réguliers et en émergence), de collaborateurs, d'étudiants et de partenaires. Tous les membres œuvrent en adaptation-réadaptation au Québec.

Pour les membres chercheurs, le Réseau adhère à la définition d'un chercheur autonome selon les règles du FRQS.

Toutes les demandes d'adhésion des chercheurs réguliers et chercheurs en émergence sont évaluées par le Conseil scientifique pour recommandation éventuelle au Conseil d'administration. Les demandes de statut de collaborateur et d'étudiant sont traitées par le bureau de coordination. Les demandes de statut de membre partenaire sont acheminées au conseil d'administration pour décision.

2.1.1 Chercheur régulier

Le statut de chercheur régulier est reconnu au titulaire d'un doctorat (ou d'un statut en conférant l'équivalence) qui détient un poste régulier de professeur ou de chercheur dans un établissement universitaire ou collégial québécois, ou un poste régulier de chercheur dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

Le statut de chercheur régulier est également reconnu au titulaire d'un doctorat qui détient un poste de chercheur dans un établissement universitaire québécois ou dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, poste qui peut mener à une intégration au corps professoral d'une université québécoise.

2.1.2 Chercheur en émergence

Un chercheur peut obtenir le statut « en émergence » pendant les trois ans qui suivent l'obtention de son diplôme de Ph.D. ou encore pendant les trois ans qui suivent la fin de sa formation postdoctorale.

Ce statut est applicable pendant deux (2) ans à partir de son obtention.

Un chercheur en émergence peut demander un statut de chercheur régulier lorsqu'il obtient une bourse ou subvention nominative d'un organisme reconnu (ex. CRSNG, CRSH, FQRNT, FQRSC, FRQS, IRSC) à l'intérieur du délai de 2 ans.

Après le délai maximal de deux ans, le chercheur en émergence n'ayant pas obtenu de fonds doit faire une demande pour obtenir le statut de chercheur régulier (ou un autre statut selon l'emploi qu'il détient).

2.1.3 Collaborateur

Toute personne qui collabore activement au développement d'activités de recherche ou de transfert des connaissances avec un chercheur régulier ou en émergence du réseau est admissible au statut de collaborateur. Sa demande d'adhésion doit être soutenue par le membre chercheur.

Le collaborateur peut être :

-un clinicien, c'est à dire un professionnel de la réadaptation dont l'activité principale est d'offrir des services à une clientèle de réadaptation;

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2003). Pour une véritable participation à la vie communautaire - Orientations ministérielles en déficience physique Objectifs 2004-2009

-un gestionnaire, c'est-à-dire une personne dont l'activité principale est d'assurer l'encadrement de services de réadaptation ou d'activités qui y sont connexes;

-un professionnel en recherche, c'est-à-dire un professionnel dont l'apport disciplinaire, technique ou professionnel est rattaché à une activité de recherche d'un chercheur du Réseau;

-un chercheur non membre du réseau ou non-admissible au réseau, c'est-à-dire un chercheur dont l'activité de recherche principale n'est pas en adaptation / réadaptation;

-un chercheur à la retraite qui malgré le fait qu'il n'ait plus de poste de professeur, poursuit des activités de recherche en collaboration avec un ou des membres chercheurs du Réseau.

2.1.4 Étudiant

Tout étudiant de deuxième ou de troisième cycle ou tout stagiaire postdoctoral inscrit à un programme et encadré par un membre chercheur régulier ou en émergence est admissible au statut d'étudiant. Sa demande d'adhésion doit être soutenue par le membre chercheur qui dirige ses travaux.

2.1.5 Partenaire

Toute personne, représentant ou non une organisation, intéressée par les activités du Réseau (ex. veille, réadaptation, transfert de connaissances) qui ne participe pas activement à un projet de recherche d'un membre chercheur. Sa demande d'adhésion doit être soutenue par la direction du Réseau.

2.2 PRIVILÈGES

Les privilèges suivants sont réservés aux membres reçus du Réseau.

2.2.1 Les membres chercheurs réguliers font partie de l'Assemblée des membres et ont droit de vote à cette assemblée. Ils doivent identifier au moins un regroupement stratégique de recherche dans lequel ils souhaitent se retrouver. Ils ont accès au programme d'activités offert par le Réseau.

2.2.2 Les membres chercheurs en émergence font partie de l'Assemblée des membres et ont droit de vote à cette assemblée. Ils doivent identifier au moins un regroupement stratégique de recherche dans lequel ils souhaitent collaborer. Ils ont accès au programme d'activités offert par le

Réseau. Ils peuvent avoir un accès privilégié à certains programmes spécifiques de financement du Réseau.

2.2.3 Les membres collaborateurs peuvent participer à l'Assemblée des membres mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent identifier un regroupement stratégique de recherche dans lequel ils souhaitent collaborer. Les membres collaborateurs ont accès aux programmes de subvention à titre de collaborateur d'un chercheur régulier ou en émergence, à moins d'avis contraire dans le libellé de l'appel de propositions.

2.2.4 Les membres étudiants peuvent participer à l'Assemblée des membres mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent identifier un regroupement stratégique de recherche dans lequel ils souhaitent collaborer. Ils ont accès à des programmes de soutien ou à des bourses.

2.2.5 Les membres partenaires peuvent participer à l'Assemblée des membres mais n'ont pas droit de vote.

Sans égard à leur statut, les membres du Réseau reçoivent toutes les communications du Réseau et ont accès au site WEB.

2.3 OBLIGATIONS

2.3.1 Les membres chercheurs réguliers et en émergence, en vue de maintenir leur appartenance au Réseau, doivent :

- a) Fournir annuellement les informations relatives à leur production scientifique qui découle d'un financement du Réseau;
- b) Reconnaître la contribution financière du Réseau dans tout activité ou produit scientifique qui en découle;
- c) Participer, au besoin, à l'évaluation scientifique de demandes de subvention dans les programmes du Réseau;
- d) Participer aux activités d'au moins un (1) regroupement stratégique de recherche du Réseau;
- e) Apporter leur concours aux différents comités et au développement du Réseau;
- f) Participer aux assemblées générales des membres.

2.3.2 Les membres étudiants et collaborateurs doivent :

- a) Fournir les informations relatives à leur production scientifique qui découle d'un support du Réseau;
- b) Reconnaître la contribution financière du Réseau dans toute activité ou produit scientifique qui en découle;
- c) Participer aux activités de développement du Réseau;
- d) Participer aux assemblées générales des membres.

2.3.3 L'absence de toute activité scientifique ou de participation aux activités habituelles du Réseau (contribution à un regroupement stratégique, assemblée générale annuelle, etc.) durant une période de deux (2) ans peut entraîner la perte du statut de membre du Réseau.

3. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

La structure du Réseau est composée d'une assemblée générale des membres, d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique, de regroupements stratégiques de recherche et d'une direction scientifique.

3.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

- a) Une Assemblée des membres doit se tenir au moins une fois par année. Le quorum est constitué de 10% des membres chercheurs (réguliers ou en émergence) ainsi que de plus de 50% des membres du CA. En situation exceptionnelle, les chercheurs peuvent voter par bulletins recueillis par courrier électronique.
- b) Mandats de l'Assemblée des membres:
 - Approuver les grandes orientations ou stratégies prioritaires du Réseau ;
 - Entériner l'élection des représentants au Conseil d'administration et au Conseil scientifique;
 - Accepter les états financiers et le rapport d'activités annuel du Réseau;
 - Ratifier toute modification apportée à la Charte (au 2/3 des membres chercheurs présents à l'Assemblée générale).

3.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

- a) Le conseil d'administration est composé de neuf (9) membres et a une représentation majoritaire de membres chercheurs. Il inclut également un membre collaborateur, un membre étudiant ainsi qu'un membre externe. Il est présidé par le directeur scientifique. Le membre externe est choisi par le Conseil d'administration après consultation auprès du Conseil scientifique.
- b) Mandat du Conseil d'administration:
 - Assurer la transparence, l'efficacité et l'équité dans l'allocation et l'utilisation de la subvention octroyée au Réseau par le FRQS;
 - Déterminer les politiques du Réseau;
 - Assurer la qualité des activités du conseil scientifique et lui fournir les orientations et les balises nécessaires à l'exercice de ses mandats;
 - Identifier les regroupements stratégiques de recherche après consultation du Conseil scientifique;
 - Soutenir la préparation des demandes de subvention et de renouvellement du Réseau;
 - Soutenir la direction scientifique dans le développement du Réseau;
 - Créer les comités jugés nécessaires et procéder aux nominations de leurs membres;
 - Approuver les états financiers et le rapport d'activités annuel du Réseau.
- c) Le mandat des membres du Conseil d'administration est de deux (2) ans et renouvelable une (1) fois.
- d) La procédure d'élection des membres au Conseil d'administration suit le processus suivant : après réception des propositions de candidatures, les membres du Réseau sont appelés à voter sur les candidatures selon leur statut respectif de membres. Le ou les candidats ayant reçu le plus de votes sont déclarés élus.

e) Les activités du Conseil d'administration :

- Le Conseil d'administration détermine le lieu, les dates et la fréquence de ses réunions. Il se réunit au moins quatre (4) fois par année;
- Les réunions sont annoncées par convocation écrite au moins un (1) mois à l'avance à moins d'une décision spéciale du Conseil d'administration;
- Le Conseil d'administration peut employer divers moyens de communication (visioconférence, téléphone) pour assurer la participation maximale de ses membres aux réunions;
- Le quorum des réunions est de cinq (5) membres sur neuf (9). Les décisions sont généralement prises par consensus. Si nécessaire, les décisions sont prises par vote à la majorité simple. Le directeur a le vote prépondérant. En situation exceptionnelles les membres du Conseil d'administration peuvent voter par bulletins recueillis par courrier électronique;
- Les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas se faire remplacer aux réunions;
- Le Conseil d'administration peut exiger, par vote unanime des membres restants, la démission d'un de ses membres qui agirait à l'encontre de la présente Charte ou qui s'absenterait des réunions sans justification. Ce membre serait alors remplacé selon la procédure acceptée.

3.3 CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

a) Le conseil scientifique est composé de quinze (15) membres et a une représentation basée sur les regroupements stratégiques de recherche. Il inclut deux membres étudiants et un membre collaborateur.

Le conseil scientifique se rapporte au Conseil d'administration par l'intermédiaire du président du Conseil scientifique.

b) Mandats du conseil scientifique :

- Aviser le Conseil d'administration en matière scientifique : regroupements stratégiques de recherche et, au besoin, autres formes de mécanismes d'intégration à privilégier, évaluations en matière scientifique;

- Délibérer sur des sujets scientifiques sur demande du conseil d'administration ou qu'il souhaite porter à son attention;
- Désigner des membres internes ou externes au Conseil scientifique pour examiner les demandes d'évaluation qui lui sont soumises selon les orientations établies par le Conseil d'administration.

c) Les activités du Conseil scientifique

- Le président du Conseil scientifique du Réseau, en collaboration avec les membres, détermine le lieu, les dates et la fréquence des réunions du Conseil. Les convocations des réunions sont faites en collaboration avec le Bureau de coordination du Réseau au moins un (1) mois à l'avance, à moins de décisions particulières du Conseil scientifique.
- Le Conseil scientifique met en place les activités nécessaires à l'évaluation scientifique des demandes d'adhésion et de subventions ou de bourses selon la programmation établie.
- Le quorum des réunions est de plus de 50% plus un des membres en fonction et les décisions sont généralement prises par consensus. Si nécessaire, les décisions sont prises par vote à la majorité simple. Le président a le vote prépondérant au sein du Conseil scientifique. Les membres du Conseil scientifique ne peuvent se faire remplacer aux réunions.
- Chaque année le président du Conseil scientifique reçoit et prend connaissance des rapports scientifiques des responsables des regroupements stratégiques de recherche ou, le cas échéant, des autres types de regroupements ou activités. L'évaluation des progrès des regroupements sur les plans scientifique et budgétaire est réalisée par le Conseil scientifique. Celui-ci formule des recommandations quant à la poursuite ou non du financement du regroupement stratégique.

d) Le mandat de chaque membre du Conseil scientifique est de deux (2) ans avec possibilité de renouvellement une (1) fois.

e) La procédure de nomination des membres au Conseil scientifique suit le processus suivant : chaque responsable de regroupement stratégique de recherche est membre d'office au Conseil scientifique. D'autres membres chercheurs sont inclus au besoin, jusqu'à concurrence de douze (12). Ces derniers, ainsi que les deux membres étudiants et le membre collaborateur, sont élus à la suite

de propositions de candidatures. Les membres du Réseau sont appelés à voter sur les candidatures selon leur statut respectif. Le ou les candidats ayant reçu le plus de votes sont déclarés élus.

- f) Le président est choisi par vote parmi les membres du Conseil scientifique. Ce choix doit être entériné par le Conseil d'administration. Son mandat est de deux-(2) ans, renouvelable une (1) fois.

3.4 REGROUPEMENTS STRATÉGIQUES DE RECHERCHE

- a) La formation de regroupements stratégiques de recherche est un mécanisme d'intégration des membres du Réseau. Les domaines autour desquels les regroupements stratégiques sont formés sont déterminés périodiquement selon l'évolution des besoins en adaptation-réadaptation et l'émergence de nouvelles réalités en matière de recherche. Les membres des regroupements stratégiques sont des chercheurs réguliers ou en émergence ainsi que des étudiants et des collaborateurs. Les membres sont rattachés principalement à un (1) de ces regroupements en fonction de leurs intérêts et de leurs activités scientifiques.
- b) Les regroupements stratégiques de recherche sont placés sous la responsabilité d'un membre chercheur régulier, lequel est proposé par les membres du regroupement, accepté par le Conseil scientifique et nommé par le Conseil d'administration.
- c) Mandats du responsable d'un regroupement stratégique :
- Animer le regroupement de façon à favoriser la cohésion de ses membres;
 - Soutenir le développement de projets au sein du regroupement de façon à produire un effet levier pour faciliter l'obtention de subventions de recherche auprès des organismes subventionnaires.
- d) Les activités des regroupements
- Les regroupements reçoivent un budget de développement pour la coordination permettant la mise sur pied du programme scientifique et des projets. Le budget est utilisé en concertation avec les membres du regroupement. L'évaluation des progrès de la programmation du regroupement sur les plans scientifique et budgétaire est réalisée par le Conseil scientifique;
 - Les responsables de regroupement font un rapport annuel de leurs activités au Conseil scientifique.

3.5 DIRECTION SCIENTIFIQUE

3.5.1 Le directeur scientifique est un membre chercheur régulier du Réseau.

3.5.2 Les mandats du directeur scientifique :

- Assurer le leadership nécessaire à la vitalité du Réseau, à la participation active de ses membres, à la pertinence et à la qualité scientifique de ses activités;
- Être le porte-parole et le représentant officiel du Réseau;
- Être responsable de la mise en place de toutes les infrastructures nécessaires à la coordination du Réseau;
- Être responsable de la gestion du budget du Réseau.

3.5.3 Les activités du directeur scientifique :

- Présider les réunions de l'Assemblée générale;
- S'assurer de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale et par le Conseil d'administration;
- Présider les réunions du Conseil d'administration;
- Proposer au Conseil d'administration l'allocation des fonds consentis au Réseau annuellement;
- Faire rapport au Conseil d'administration de l'avancement des travaux et de la gestion du budget du Réseau ;
- Préparer les états financiers et le rapport d'activités annuel.

3.5.4 La nomination du directeur scientifique du Réseau est conforme au processus suivant : un comité de sélection du Réseau est mis sur pied par le Conseil d'administration. La direction scientifique du FRQS siège d'office à titre d'observateur sur ce comité. Un appel de candidatures est transmis aux membres du Réseau. À la suite de la réception et de la vérification de l'éligibilité des candidatures, le comité de sélection analyse ses candidatures et identifie celles retenues. Le Comité procède à un ordonnancement des candidatures et propose une candidature à la direction du FRQS. Le Conseil d'administration du FRQS valide la nomination. La durée du mandat du directeur scientifique du Réseau est fixée à deux (2) ans, renouvelable deux (2) fois, pour une durée maximale de six (6) ans.



Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation

Annexe 2

Objectifs stratégiques, buts visés, moyens et indicateurs principaux des effets du Réseau

Objectif stratégique -1 : Accroître la compétitivité des chercheurs du Réseau et l'innovation.

Buts visés:	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Compétitivité:</u> Jouer le rôle de catalyseur et d'effet levier pour l'obtention de subventions d'importantes sources externes de financement, de créer des occasions d'émulation supérieures aux activités de recherches individuelles (effet levier et synergique) et rendre les membres plus compétitifs dans l'obtention de subventions de sources externes au Réseau. - <u>Innovation:</u> Inciter le développement de termes émergents en adaptation-réadaptation
Moyens:	<p><u>Compétitivité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien financier et tactique à des initiatives stratégiques d'équipes de chercheurs, incluant les initiatives soumises par les regroupements stratégiques; - Informations sur les programmes en partenariat du Réseau (ex. consortium) et inciter les équipes de recherche à postuler pour avoir du financement; - Publicisation des initiatives de financement des organismes externes auprès des membres des regroupements stratégiques concernés; - Attribution de fonds dédiés à la production de données préliminaires (ex. un support pour valider un concept), vise principalement les chercheurs en émergence (programme 1.1 recherche-clinique); <p><u>Innovation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la recherche sur les thèmes émergents en adaptation-réadaptation (ex. projets/initiatives des regroupements stratégiques qui ne peuvent être financés dans les activités régulières du Réseau ou d'autres organismes (ex. FRQS, IRSC). - Soutien financier et tactique à la préparation de demandes d'envergure ou des activités de recherche sur les thèmes émergents retenus par le CA/CS via le programme soutien aux initiatives stratégiques; - Encouragement aux membres à développer des collaborations nationales et internationales
Indicateurs principaux:	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et la proportion de chercheurs appuyés par le Réseau qui obtiennent des subventions; - Nombre de subventions obtenues grâce à un support financier du REPAR; - Effet levier du financement (en proportion et en dollars) octroyé par le Réseau; - Nombre de prix obtenus et le nombre d'occasions d'avancement de la carrière; - Taux de succès aux organismes externes (ex. prog. 1.1) - Nouveaux thèmes et de nouvelles collaborations de recherche de niveaux national et international (indicateurs qualitatifs); - Proportion de publications qui comportent plus de deux membres du Réseau.

Objectif Stratégique -2: Soutenir Échanges et application des connaissances

Buts visés:	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le développement d'une recherche mobilisatrice; - Augmenter la culture d'échange, d'acquisition et d'application des connaissances; - Développer de l'expertise en échange et application de connaissances; - Informer des données probantes propres au domaine de l'adaptation-réadaptation afin d'encourager les cliniciens à la pratique factuelle; - Contribuer à l'amélioration des pratiques cliniques et des modes d'intervention en adaptation-réadaptation à partir des nouvelles connaissances.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de Journées scientifiques et thématiques avec les partenaires avec présentations des retombées des projets soutenus; - Soutien financier à des activités de transfert de connaissances telles que bilan et application des connaissances (ex. partenariat IRSST-REPAR, Volet transfert des connaissances du Consortium); - Obligation de transfert de connaissances suite au soutien financier du Réseau (ex. prog.1.1); - Mise en place du transfert de connaissances comme objectif transversal des regroupements stratégiques; - Développement de partenariats avec les ordres professionnels pour appuyer des projets cliniques avec impacts sur les milieux de réadaptation; - Mise en place d'un prix pour la meilleure affiche d'un collaborateur-clinicien lors de la Journée scientifique; - Mise en place d'une plateforme d'échanges entre les responsables des regroupements stratégiques; - Développement du Portail et des outils de TC; - Publication du bulletin réadapveille pour informer sur la recherche en adaptation-réadaptation.
Indicateurs principaux:	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et la proportion de collaborateurs-cliniciens qui participent aux projets de recherche; - Nombre et la proportion de collaborateurs-cliniciens qui sont associés à des publications découlant des projets de recherche; - Nombre de collaborateurs-cliniciens ayant reçu un soutien financier par un partenariat mis en place; - Nombre et la proportion de collaborateurs présents à la journée scientifique; - Outils de mesure de résultats et de guides de pratique clinique accessibles sur le Portail ou à partir de celui-ci (indicateurs qualitatifs); - Nombre et types de travaux de diffusion des connaissances et impacts (indicateur qualitatif) de ceux-ci; - Nombre et taux de d'adhésion d'abonnés au bulletin <i>ReadapVeille</i> par catégorie d'occupation.

Objectif stratégique -3: Appuyer la formation de la relève

Buts visés :	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des opportunités de formation complémentaire aux formations dispensées par les universités et les centres de recherche afin de promouvoir l'excellence; - Augmenter le maillage entre les chercheurs et les étudiants; - Augmenter les aptitudes à présenter des étudiants.
Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> - Offres de bourses du Réseau et de ses partenaires (stagiaire d'été en recherche, bourses postdoctorales et de recherche en partenariat (Mentor, ERRSM); - Participation des étudiants aux activités du Réseau (regroupements stratégiques; journées scientifique et thématique); coût minimal d'inscription; - École d'été en adaptation-réadaptation (début été 2013) - Programme de support aux étudiants pour présentation dans des congrès national et international; - Création d'opportunités de présentation des données de recherche (ex. journées scientifique et thématique) - Attribution de prix lors du concours d'affiches à la Journée scientifique
Indicateurs principaux:	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion, nombre d'obtention de financement additionnel (effet levier) (ex. nombre de bourses et montants, nombre de prix obtenus); - Nombre et taux de participation des étudiants qui poursuivent des activités de recherche après un support du Réseau et informations sur les activités (ex. études aux cycles supérieurs); - Nombre de présentations des étudiants et proportion sur les scènes provinciale, nationale et internationale.

Objectif stratégique -4: Développer des activités en partenariat

Buts visés :	<ul style="list-style-type: none"> - Donner plus d'opportunités de recherche clinique dans de nouveaux créneaux, dans un contexte de continuum de soins et de services, d'interdisciplinarité et de pratiques multicentriques; - Diversifier et maximiser les financements disponibles pour les activités de recherche des membres ; - Favoriser le réseautage sur la scène provinciale et nationale; - Tenir des initiatives novatrices avec les partenaires pour accroître le développement de la recherche en adaptation-réadaptation en réseautage.
Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de partenariats stratégiques en adaptation-réadaptation; - Continuité de partenariats existants; - Création ou maintien d'équipes de recherche nationales ou autres; - Appels stratégiques de financement en partenariat; - Organisation d'événements scientifiques en partenariats.
Indicateurs principaux:	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de partenariats maintenus; - Nombre de nouveaux partenariats; - Montant total investi par les partenaires et proportion par rapport au financement du Réseau; - Nombre d'activités tenues avec les partenaires et leurs impacts (indicateur qualitatif); - Impacts des équipes nationales ou autres financées (indicateur qualitatif).

Objectif stratégique -5: Promouvoir la valorisation et la communication de la recherche adaptation-réadaptation

Buts visés :	<ul style="list-style-type: none">- Informer les membres des activités du Réseau et autres activités en adaptation-réadaptation;- Rendre le Réseau plus visible auprès des chercheurs, étudiants, cliniciens, gestionnaires de soins, décideurs et du grand public;- Jouer un rôle sociétal par la diffusion des résultats de la recherche faite par les membres et par la transmission d'informations destinées au grand public.
Moyens :	<ul style="list-style-type: none">- Instauration d'un bulletin « nouvelles du Réseau » pour informer les membres des activités du Réseau;- Bulletin de veille (Readapveille) sur les publications et événements scientifiques;- Mise à la disposition des membres des rapports, présentations des conférenciers, etc;- Portrait des membres montrant l'impact du Réseau sur la carrière des jeunes chercheurs (en développement);- Présentations des activités du Réseau à divers événements scientifiques et rencontres de partenaires;- Soutien financier à des événements scientifiques impliquant les membres du Réseau;- Sondage auprès des membres collaborateurs sur leurs connaissances des activités du Réseau.
Indicateurs principaux:	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes (nombre de visiteurs) qui consultent la plateforme technologique;- Nombre d'événements scientifiques auxquels le Réseau a été associés;- Nombre de présentations du Réseau à des événements scientifiques;- Résultats du sondage auprès des collaborateurs (indicateurs qualitatif et quantitatif).